

## Port du masque obligatoire en extérieur



Port du masque obligatoire en extérieur

### La mairie de Vic-Fezensac communique :

De nouvelles mesures sont prises dans le département du Gers pour faire face à la très forte contagiosité du variant Omicron alors que le niveau des hospitalisations est très élevé.

**Le port du masque est rendu obligatoire en extérieur sur la commune de Vic-Fezensac à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 24 janvier inclus comme dans 21 autres communes du département.**

Rappelons aussi que pour la nuit du 31 décembre 2021 au 1er janvier 2022, les restaurants, bars, débits de boissons, y compris temporaires, notamment dans les établissements recevant du public de type L, pourront rester ouverts jusqu'à 2h00 et non 6h00.